



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.1/124
1^{er} juillet 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et
de la circulation routières

Cinquante-huitième session
Genève, 22-25 septembre 2009

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE
LA CINQUANTE-HUITIÈME SESSION^{1, 2}**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 22 septembre 2009 à 10 heures

¹ Dans un souci d'économie, les délégations sont priées de bien vouloir se rendre à la réunion munies de leurs exemplaires des documents car ceux-ci ne sont plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Internet de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/welcwp1.html>). À titre exceptionnel, des documents peuvent également être obtenus par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 0039). Pendant la réunion, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

² Les représentants sont invités à remplir la formule d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et à la retourner, une semaine au plus tard avant la réunion, par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 0039). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent obtenir un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de se mettre en contact avec le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Pour obtenir le plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, voir le site <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la cinquante-septième session.
3. Informations sur les activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail:
 - a) Secrétariat;
 - b) Organisations internationales;
 - c) Délégations nationales.
4. Rôle futur du Groupe de travail.
5. Cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les Règlements techniques concernant les véhicules.
6. Table ronde sur le thème «Sommes-nous victimes de notre succès en matière de développement?».
7. Examen d'amendements à la Convention de 1968 sur la signalisation routière.
8. Programme de travail pour la période 2010-2014.
9. Questions diverses.
10. Date de la prochaine session.
11. Adoption des décisions.

II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Document: ECE/TRANS/WP.1/124.

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de celui-ci.

Point 2. Adoption du rapport de la cinquante-septième session

Document: ECE/TRANS/WP.1/122.

2. Le Groupe de travail sera invité à adopter le rapport de sa cinquante-septième session.

Point 3. Informations sur les activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail

3. Le Groupe de travail sera informé par le secrétariat et par les participants des faits nouveaux relatifs à la sécurité routière intervenus aux niveaux national, régional et mondial depuis la précédente session.

Point 4. Rôle futur du Groupe de travail

Documents: ECE/TRANS/WP.1/2008/5/Rev.2; ECE/TRANS/WP.1/2009/3.

4. Le Groupe de travail devrait achever son débat sur les modalités d'une réorganisation de ses activités de manière à s'adapter à l'évolution rapide de situation en matière de sécurité routière et à mieux contribuer à l'amélioration de celle-ci. Le Groupe de travail devrait approuver ses actions futures à court, moyen et long terme, telles qu'elles figurent dans le document ECE/TRANS/WP.1/2008/5/Rev.2.

Point 5. Cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les Règlements techniques concernant les véhicules

Document: ECE/TRANS/WP.1/2009/2.

5. Aux cinquante-sixième et cinquante-septième sessions du WP.1, les participants ont procédé à un échange de vues sur les moyens d'assurer la cohérence entre la Convention routière de 1968 et l'Accord européen la complétant, d'une part, et les Règlements techniques adoptés par le WP.29, d'autre part. Les incohérences entre certaines des dispositions de la Convention et les Règlements techniques créaient déjà des obstacles au trafic routier international, mettant en péril les avantages qui en sont tirés depuis longtemps. Le WP.1 devrait examiner le document ECE/TRANS/WP.1/2009/2, qui est principalement fondé sur les résultats des travaux de l'Association internationale de constructeurs de motocycles (IMMA).

Point 6. Table ronde sur le thème «Sommes-nous victimes de notre succès en matière de développement?»

6. Comme l'en a chargé le WP.1 à sa cinquante-septième session, le secrétariat organisera, le 23 septembre 2009, une table ronde sur le thème «Sommes-nous victimes de notre succès en matière de développement?», au cours de laquelle les experts seront invités à examiner et, éventuellement, expliquer les raisons pour lesquelles les accidents de la route ne cessent d'augmenter alors même que les véhicules et les infrastructures sont plus sûrs, que la formation est meilleure et que les soins apportés aux victimes de traumatismes sont plus rapides et plus professionnels. On attend une participation active à cette table ronde des acteurs nationaux, en particulier les responsables des conseils nationaux de la sécurité routière (ou organismes similaires).

Point 7. Examen d'amendements à la Convention de 1968 sur la signalisation routière

Document: ECE/TRANS/WP.1/2009/4.

7. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le document ECE/TRANS/WP.1/2009/4 contenant des propositions d'amendements à la Convention de 1968

sur la signalisation routière et soumis par l'Espagne, la Norvège, l'Association internationale des véhicules fonctionnant au gaz naturel et l'Association européenne des gaz de pétrole liquéfiés.

Point 8. Programme de travail pour la période 2010-2014

Document: ECE/TRANS/WP.1/2009/5.

8. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner son programme de travail pour la période 2010-2014, tel que présenté dans le document ECE/TRANS/WP.1/2009/5. Une fois adopté, le programme de travail sera soumis, pour approbation, au Comité des transports intérieurs à sa soixante-douzième session en 2010.

Point 9. Questions diverses

9. Le Groupe de travail sera informé des résultats des deux réunions ci-après:

a) Séminaire sur le thème «Améliorer la sécurité routière mondiale: fixer des objectifs régionaux et nationaux de réduction du nombre de victimes des accidents de la circulation routière», tenu à Minsk du 12 au 14 mai 2009;

b) Conférence sur le thème «Améliorer la sécurité de la circulation routière en Europe du Sud-Est: fixer des objectifs régionaux et nationaux de réduction du nombre de victimes des accidents de la circulation routière», tenue à Halkida (Grèce), les 25 et 26 juin 2009.

10. Le WP.1 souhaitera peut-être être informé par le secrétariat et la Fédération de Russie de l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière, prévue à Moscou les 19 et 20 novembre 2009.

11. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner toute autre question au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 10. Date de la prochaine session

12. La cinquante-neuvième session du Groupe de travail est prévue à Genève du 22 au 24 mars 2010. Les participants souhaitant soumettre des propositions pour cette session sont invités à le faire avant le 23 décembre 2009, afin que le secrétariat puisse traiter les documents conformément aux procédures internes.

Point 11. Adoption des décisions

13. Le Groupe de travail adoptera, sur la base d'un projet établi par le secrétariat, le relevé des décisions prises à sa cinquante-huitième session.
